

Le projet éducatif du LEA

2013-2017

Plan d'action global

Opérationnalisation

Introduction :

- Rappel des missions et les tâches du secteur éducatif d'un EREA
- Le public accueilli
- Présentation de l'internat éducatif de l'E.R.E.A. Nicolas Brémontier

1° Le tutorat

- a) Le tutorat individuel
- b) Le tutorat collectif

2° Les études dirigées

3° Le Pôle Vie Scolaire

4° Les activités éducatives

5° Les activités modulaires

- a) Module informatique
- b) Modules artistiques et culturels
- c) Module sécurité routière/Code de la route
- d) Module citoyenneté /insertion

6° Les activités transversales

- a) Modules sportifs de l'Association Sportive
- b) L'éducation à la citoyenneté
- d) La prévention de la violence et du harcèlement
- e) L'orientation et l'insertion socio- professionnelle
- f) L'éducation aux loisirs

7° Le projet de vie en internat

8° Le suivi des élèves :

- Le cahier des charges de l'éducateur tuteur en CAP1 et CAP2
- Progression tutorat collectif première année
- Progression tutorat collectif deuxième année
- Le port - folio de compétences en internat : *nouveau référentiel SCCC*
- Les évaluations diagnostiques
- Suivi du projet individualisé

Annexes

- Le référentiel de l'internat
- Plan d'action de l'internat éducatif (tableau)
- Règlement de l'internat
- Les moyens matériels disponibles

L'internat éducatif en E.R.E.A : textes officiels

La circulaire du 1er juin 1995 définit les missions et les tâches du secteur éducatif des E.R.E.A. :

- le développement des activités socio-éducatives,
- l'éducation à la citoyenneté,
- l'accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle,
- la gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera le garant,
- la participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques,
- la résolution des difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire,
- le développement des relations avec l'environnement de l'institution, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA.
- L'encadrement des élèves est en moyenne pour les élèves internes de 8 élèves (en différenciant les sexes), et de 25 pour les demi-pensionnaires.
- Pour garantir une meilleure prise en charge éducative, pédagogique et psychopédagogique de chaque jeune, l'E.R.E.A./L.E.A a recours, dans et hors de l'établissement, à des aides spécifiques du secteur social, médical et psychologique selon les possibilités de son environnement.

L'internat éducatif de l'E.R.E.A./ LEA N. Brémontier

I - PRESENTATION :

L'E.R.E.A accueille environ 120 élèves, pour la plupart des Landes, des Pyrénées atlantiques, de la Gironde et du Gers

Il comporte un internat éducatif de 128 places : 74 garçons et 54 filles.

La répartition des élèves dans les dortoirs se fait en fonction des affinités, du degré d'autonomie des élèves et des choix de l'équipe d'enseignants éducateurs.

La moitié de l'année, chez les filles, 8 filles sont placées en semi- autonomie sur un dortoir

A la rentrée 2016-2017, 9 postes d'enseignants éducateurs sont attribués à l'E.R.E.A :

- 9 postes temps plein d'enseignants éducateurs.
- 2 postes d'Éducateurs Principaux, dont un plus spécifiquement axé sur les projets éducatifs et culturels, l'internat, le 2^e est chargé d'insertion
- 5,5 postes d'AED

Le public accueilli :

Les élèves qui arrivent à l'E.R.E.A sont issus pour la plupart de 3^{ème} SEGPA, orientés par la C.D.O.E.A. Quelques-uns viennent de 3^{ème} générale ou s'inscrivent à l'E.R.E.A. après un échec en apprentissage ou en lycée professionnel. De plus en plus d'élèves viennent d'ULIS ou orientés par la MDPH. Nombreux sont ceux qui bénéficient d'un suivi par les services extérieurs : SESSAD, CMP, ASE. Tous sont orientés pour « difficultés scolaires graves et persistantes » et plus du tiers des élèves sont reconnus en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

Parmi cette population d'élèves, un certain nombre présente des troubles des apprentissages.

L'E.R.E.A. accueille ces élèves pour leur donner en deux ans une formation professionnelle avec une qualification de niveau V et en faire de jeunes citoyens capables de trouver un emploi et de s'insérer dans la société.

II - FONCTIONNEMENT :

L'enseignant éducateur intervient dans toutes les situations de la vie quotidienne, le plus souvent en dehors des heures de classe : lors des repas, au dortoir, au self, lors des modules d'activités, de veillées, des sorties culturelles et des activités socio-éducatives. Mais il peut intervenir aussi sur le temps scolaire par le biais des permanences, du tutorat individuel et en binôme, des synthèses et ESS.

1° Le tutorat :

a) Le tutorat éducatif

Chaque section professionnelle a un enseignant éducateur tuteur référent du groupe avec lequel il entretient des relations privilégiées. Il accompagne l'élève dans la gestion de la vie quotidienne et la vie scolaire, tant dans les tâches matérielles que dans ses démarches au sein de l'établissement. Il prend connaissance du dossier de l'élève qu'il abondera de ses observations et de ses évaluations

C'est l'enseignant éducateur tuteur qui accompagne le groupe dont il est référent dans le cadre de l'aide personnalisée et des études dirigées.

L'enseignant éducateur tuteur accompagne l'élève dans la préparation des différentes épreuves scolaires qu'il est amené à rencontrer : élaboration de son dossier support de l'oral du C.F.G et soutien pour les contrôles du CCF.

Il est le garant du projet personnel de formation de l'élève et favorise le lien entre celui-ci et les différents acteurs de l'équipe éducative (enseignants de la classe, de l'atelier, infirmière, assistante sociale...). Conjointement avec le professeur d'atelier, il accompagne l'élève tout au long de sa recherche de stage et participe aux visites de stages en entreprise. Au retour du stage, les bilans se font avec l'élève.

L'enseignant éducateur est sollicité pour être le lecteur scripteur des élèves du groupe de tutorat bénéficiant d'aménagements dans les passations des épreuves du CAP.

Il conviendra de renforcer le lien avec les enseignants de l'enseignement général par le biais d'une meilleure utilisation du cahier de textes numérique, de l'élaboration du Projet Individuel de Formation de l'élève et de son évaluation lors de réunions de concertation.

Un cahier des charges spécifique du tutorat en CAP1 et CAP2 a été élaboré (cf. annexe)

b) **Le tutorat en binôme**: constitué de l'éducateur et du professeur d'atelier

Le binôme de tutorat est le maître d'œuvre du suivi d'un groupe atelier sur la durée de formation de 2 ans.

Le lien entre l'enseignant éducateur et le professeur d'atelier est très étroit et permet d'assurer la cohérence du projet individuel et le suivi pédagogique de l'élève.

Les séances de tutorat se déroulent de façon hebdomadaire, sur un temps dédié de coordination « tutorat », soit le lundi de 17h à 18h pour les CAP2, soit le jeudi de 17h à 18h pour les CAP1, ce qui permet, quand c'est nécessaire, de travailler conjointement avec d'autres professeurs.

Les séances se déroulent soit collectivement avec le groupe atelier ou individuellement avec 1 ou 2 élèves pour les synthèses ou les projets du jeune.

Elles peuvent être utilisées à faire un bilan de groupe, une petite synthèse pour un à 2 élèves à faire le point sur le parcours de l'élève ou faire une régulation de comportement.

Elles font l'objet de la rédaction d'une **fiche de tutorat**, lue par le chef d'établissement puis classée dans un classeur de suivi « Tutorat ». Ces fiches sont ensuite enregistrées sur l'ENT LEA pour garder une mémoire de ce suivi individuel ou collectif

En première année, l'accent est mis sur la connaissance de l'établissement, de son fonctionnement et de son environnement, de ses droits et de ses devoirs en tant qu'élève et en tant que citoyen, mais aussi sur la connaissance de soi, de sa formation, de son futur métier et sur la prévention des risques liés à la santé... (cf annexe 1)

En deuxième année, les tuteurs accompagnent et soutiennent les élèves dans l'accès à la qualification, préparent leurs élèves à la sortie de l'EREA et à la recherche d'emploi ou à un projet de poursuite de formation post CAP.

Les jeunes travaillent leur CV, leur lettre d'embauche, se préparent aux futurs entretiens d'embauche, acquièrent une bonne connaissance de leur environnement lié à la recherche d'un emploi, d'un logement, mais aussi de leurs droits. Ils apprennent encore à utiliser les TICE, en lien avec la recherche d'emploi. (cf annexe 2)

La poursuite d'études fait l'objet d'un long travail de réflexion et est travaillée en concertation avec la Conseillère d'Orientation Psychologue et les enseignants lors de la phase d'orientation du 2^e trimestre.

2° Les études dirigées :

Elles ont lieu en groupe atelier, à raison de trois heures hebdomadaires, sur le temps d'internat. Elles sont effectuées prioritairement par l'enseignant éducateur tuteur du groupe, ce qui lui permet d'assurer le suivi pédagogique de chacun de ses élèves. Lors de ses études, l'enseignant éducateur apporte une aide individualisée dans l'apprentissage des leçons et le travail personnel demandé par les enseignants. « **Il met en œuvre des pratiques pédagogiques our éducatives différenciées et adaptées en considérant les compétences scolaires attendues, il tient compte dans ses médiations et choix pédagogiques des besoins éducatifs particuliers de l'élève et il favorise la prise de conscience par l'élève de ses stratégies d'apprentissage et de ses procédures intellectuelles, afin de l'aider à améliorer ses compétences et son investissement scolaires** » (extrait du B.O. spécial n°4 du 26/04/ 2004).

Une meilleure utilisation du cahier de texte numérique ainsi qu'une liaison renforcée entre les secteurs d'enseignement permettra d'optimiser l'efficacité des études dirigées.

3° Le Pôle Vie Scolaire :

La Vie Scolaire est un lieu d'écoute, un "sas de décompression" où, lorsque les tensions sont trop fortes, l'élève peut venir parler, se calmer, réfléchir à son comportement. C'est aussi un lieu charnière où chaque adulte (enseignants, assistante sociale, infirmière etc...) peut obtenir des informations globales sur les élèves. C'est également un endroit où tous les élèves peuvent se rendre pour s'informer ou tout simplement parler lorsqu'ils en ressentent le besoin.

Lorsqu'un élève empêche un cours de fonctionner correctement, il est envoyé à la Vie Scolaire, muni de sa fiche d'exclusion mentionnant le motif de l'exclusion, sa durée ainsi que le travail à réaliser pendant l'exclusion. L'élève exclu est amené à exprimer oralement ou par écrit les raisons de son comportement. Un rappel du sens de sa présence à l'EREA lui est fait ainsi que des règles de l'établissement. C'est un lieu de régulation.

En cas d'absence de professeur, de dispense de sport ou d'atelier, ou lors des Contrôles en Cours de Formation, les élèves se rendent en permanence dans un foyer ou au CDI, selon les disponibilités, ce qui leur permet l'accès à leur espace de travail informatisé.

En cas d'absence d'un élève, l'éducateur principal CPE appelle la famille pour connaître la raison et la durée de son absence. Ce contact permet de créer un lien avec la famille et joue un rôle essentiel dans le cadre du dispositif de prévention du décrochage scolaire. Le suivi des absences est transmis à l'équipe de direction ainsi qu'aux professeurs-tuteurs. A son retour, l'élève doit obligatoirement présenter un justificatif écrit de son absence, par le biais de son carnet de liaison avant de se rendre en cours.

4° Les activités éducatives, socio-éducatives, culturelles et artistiques :

Les activités éducatives ont lieu après la classe ou l'atelier, le jeudi de 17h30 à 19h00. Après le dîner et la récréation du soir, de 20h à 21h, ces activités sont plutôt des temps de veillée. Le mercredi après-midi, les activités sportives sont privilégiées de 13h00 à 15h30 et des activités socio-éducatives peuvent se dérouler de 15h30 à 18h40, en parallèle à la sortie libre. Si elles se différencient du travail de classe, les activités d'internat poursuivent néanmoins des objectifs éducatifs et pédagogiques en lien avec les besoins éducatifs particuliers des élèves internes et permettent de travailler de manière différente les compétences du Socle Commun. L'enseignant éducateur en charge de l'activité prépare des séquences d'environ six à sept séances qui donnent lieu à une évaluation que le tuteur reporte sur le bulletin trimestriel et le LPC. Ces activités ont pour objectifs l'épanouissement personnel de l'élève, la créativité, l'ouverture culturelle en lien avec les pratiques sociales, l'apprentissage du « vivre ensemble ». Les élèves internes sont invités à chaque période à s'inscrire sur une activité parmi les modules proposés. Ils choisissent également l'activité sportive du mercredi après-midi. Ils s'engagent à être assidus aux activités qu'ils ont choisies. Ces activités s'articulent autour de modules spécifiques, en cycles courts (6 séances) ou sur cycles longs (12 séances), dans le cadre des ateliers de pratiques artistiques.

L'offre d'activités est variée : mosaïque, décoration, percussions, slam, chant, création de clips vidéo, échecs, découverte du patrimoine local, création de bijoux, théâtre, photo, , jeux mathématiques; atelier philo, théâtre, réalisation de masques, ciné-club, chorale, échecs, karaoké, découverte du patrimoine local, création de bijoux, réalisation, d'un journal, découverte des milieux naturels, ludothèque (en collaboration avec une association de la ville), fabrication de jeux de société, VTT, entretien et réparation de VTT

L'internat favorise l'accès des élèves à des pratiques culturelles variées : chant, danse, cinéma, visite d'expositions, sortie spectacle (au moins 1 fois dans l'année pour chaque groupe). Chaque élève interne est invité à aller voir un film au cinéma ou un spectacle de danse, de théâtre une fois dans l'année, en groupe, accompagné des éducateurs. Les élèves internes de deuxième année peuvent s'y rendre en autonomie sous réserve des conditions précisées dans le règlement de l'internat.

5° Les Modules d'activités :

Une organisation des activités éducatives par modules a été proposée. Il s'agit d'articuler sur l'ensemble du programme éducatif, des activités visant à développer des compétences spécifiques, sur chaque niveau et sur l'ensemble du programme éducatif.

a) Le module « autonomie dans les transports/ sécurité routière/ ASSR / Code de la Route :

Un cycle de préparation à l'ASSR est conduit dans le cadre des activités éducatives pour les élèves n'ayant pas obtenu cette certification en 3^e.

L'activité « code de la route » est également institutionnalisée dans le cadre des activités dès la 1^{ère} année et se prolonge en 2^e année sur la base du volontariat des élèves

b) Le module informatique : il concerne les élèves internes de 1^{ère} année, à raison de 2 séances d'une heure par groupe animées par une enseignante éducatrice : remise à niveau et Développement des compétences du B2I.

Objectifs du module informatique (pilier 4 du socle commun)

- Établir un diagnostic des élèves par rapport à certains items du B2I.
- S'approprier un environnement informatique de travail,
- Aborder les notions de traitement de texte
- Comprendre les dangers d'internet et des réseaux sociaux et savoir s'en protéger,
- Adopter une attitude responsable : connaître la loi et la respecter.

Évaluation : utilisation autonome d'un environnement informatique

c) Le module culturel :

Les activités de pratique artistique proposent aux élèves des espaces d'expression, de médiation et de possible réussite dans le cadre de l'internat éducatif. Qu'il s'agisse, par exemple, de pratiquer des instruments de percussion, de réaliser un court-métrage de fiction, de monter une courte pièce de théâtre ou de réaliser un reportage photographique sur un sujet donné, il y a là de nombreuses pistes concrètes pour mobiliser les élèves et leur apporter, par le détour pédagogique, l'expérience collective de la réalisation d'un objectif commun.

Ce module s'inscrit dans le parcours éducatif artistique et culturel, qui s'échelonne sur les 2 années de formation, ce qui permet à l'élève d'expérimenter plusieurs domaines et à l'équipe éducative, de proposer une gamme d'activités complémentaires et diversifiées sur les 2 niveaux de formation.

Un projet culturel est élaboré de façon annuelle, qui intègre différents dispositifs, à la fois en internat et externat. Des intervenants extérieurs sont sollicités, notamment pour la musique, la danse, le chant, le théâtre. Quelques partenariats sont fidélisés depuis de nombreuses années notamment avec le Café Music et le Pôle culturel du Marsan. Les ateliers de pratique artistique s'échelonnent sur 10 à 12 séances sur les temps d'activités.

L'évaluation se fait sur la base des compétences de la culture humaniste (pilier 5 du socle commun)

d) Le module citoyenneté / insertion :

Missions: aider les élèves à appréhender leur insertion sociale et professionnelle

Rôle éducatif : préparer les élèves de 2^e année à la sortie de la formation et mettre en place les conditions favorables à leur insertion sociale en les aidant à créer et disposer d'un réseau de ressources. Ce module concerne les démarches nécessaires à effectuer : création d'une adresse mail, RV par téléphone à la Mission Locale, inscription par internet à Pôle Emploi, consultation des offres d'emploi et prise de contact téléphonique avec les entreprises, mise à jour de leur CV.

6° Les activités transversales :

a) L'activité sportive :

Les activités sportives du mercredi après-midi font partie d'un programme éducatif spécifique dans le cadre de l'association sportive et de l'UNSS en partenariat avec le professeur d'EPS. Le créneau de 13h à 15h30 est consacré à des activités sportives variées, de compétition ou hors compétition : VTT, badminton, escalade, fitness, lutte, tennis, marche, musculation, natation, randonnée, danse, foot, basket... Les élèves participent à quelques tournois au cours de l'année (foot, cross, raid..)

b) L'éducation à la citoyenneté : le parcours civique et citoyen

1- Les élections des délégués élèves : sont organisées au premier trimestre par l'éducatrice principale en partenariat avec les professeurs principaux. Une information est dispensée aux nouveaux élus sur leur rôle de délégué et les techniques de consultation de classe ou de groupe au moment des conseils de classe. Cette formation doit être entretenue auprès des élèves de deuxième année élus. Elle s'appuie sur un « Cahier du délégué élève » regroupant des fiches pratiques outils pour les aider dans leur rôle de représentant et de porte-parole des élèves.

2- Le Conseil de la Vie Lycéenne et le conseil des délégués sont réunis une fois par trimestre.

3- Les actions de prévention santé et sécurité : s'inscrivent dans l'axe 3 du projet académique «

[Accompagner l'élève vers l'autonomie et l'exercice actif et responsable de la citoyenneté](#) et dans le Projet d'Établissement dans l'axe « **Eduquer à la citoyenneté** »

Objectifs : Éduquer à la responsabilité dans la vie collective et prévenir les conduites à risque »

- [Promouvoir les attitudes de responsabilité personnelle et collective à travers l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable](#)

- [Agir sur les conduites de consommation et les conduites à risque pour soi et les autres](#)

3-1 L'éducation à la conduite routière : 2 roues et formation au code de la route

Les problèmes de mobilité constituant un frein à l'insertion sociale et professionnelle des élèves, La préparation et la passation de l'ASSR 2 sont prises en charge par le service éducatif pour les élèves n'ayant pas réussi l'examen en classe de troisième.

Un module d'internat est consacré à l'apprentissage du code de la route, sur la base du volontariat, s'échelonnant sur les 2 années.

Par ailleurs, l'établissement a contractualisé avec la Région une offre aux familles leur permettant de bénéficier d'une aide pour la conduite accompagnée de leur enfant.

L'établissement effectue une information dès le début de l'année scolaire, lors des journées d'accueil sur la conduite accompagnée et la proposition institutionnelle d'aide aux familles.

3-2 La prévention routière et la citoyenneté dans les transports :

- Dans le cadre de ½ journées banalisées, nous invitons différents partenaires (Prévention Routière, Gendarmerie, Motards de la Police, SNCF) à informer les élèves sur les conduites à risque au volant et dans les transports collectifs. Ces actions permettent aux différents secteurs de travailler ensemble et d'ouvrir l'établissement à des partenaires extérieurs.

2) Objectifs :

- Connaître et respecter la loi.
- Assurer sa propre sécurité.
- Responsabiliser chaque adolescent par rapport à autrui et faire preuve de civisme.
- Être capable d'identifier les risques et mener une réflexion sur les risques et les limites.
- Prendre conscience de la nécessité d'adopter une conduite sans risque

Modalités : banalisation de 2 journées consacrées à des thèmes citoyens et à la prévention.

- Un module prévention routière et citoyenneté dans les transports
- Un module santé et prévention des addictions

Public : CAP1 ère année

3-3 La prévention des conduites addictives : Il concerne tous les élèves de première année à raison de deux demi-journées. Ces séances associent les personnels contribuant à la mission de santé scolaire. En référence à la loi d'Orientation du 23 avril 2005 et à la loi du 9 août 2004, il s'agit pour ces élèves « [d'acquérir des comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger.](#) » Et en référence à la circulaire du 24 mai 2006 de « [permettre aux élèves, futurs citoyens ou citoyens de développer des analyses lucides, des attitudes prudentes et des démarches solidaires.](#) » et d'« [adopter face aux risques divers, des conduites autonomes et adaptées, qu'elles soient prévoyantes ou réactives.](#) »

- Le forum « prévention » : organisé par l'infirmière et l'assistante sociale au mois de janvier permet d'accueillir au sein de l'établissement différents intervenants publics ou associatifs partenaires du droit et de la prévention sanitaire : La Source, médecin scolaire, CIDJ, avocat.

- Le « théâtre participatif de la Compagnie « Mots à Maux » : a pour objectif de mettre en scène des situations à risque dans un contexte relationnel ou festif. Il vise à faire prendre conscience aux jeunes des prémices de la violence et des conséquences du harcèlement entre élèves ainsi que les influences extérieures dans la consommation de psychotropes sont mis en scène.

Objectifs :

- être capable d'identifier les risques et mener une réflexion sur les risques et les limites.
- Réfléchir aux attitudes alternatives pour répondre à ses envies.
- Apprendre à mettre en place une ou des stratégies de « refus ».
- Responsabiliser chaque adolescent par rapport à lui-même : analyser son comportement en apprenant à guider ses propres choix.
- Connaître et respecter la loi

Évaluation : socle commun

Palier 2 (Compétence 1)

- S'exprimer à l'oral dans un vocabulaire approprié et précis.

Palier 3 (Compétence 1)

- Adapter sa prise de parole à la situation de communication

Palier 2 : prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté

Palier 3 : participer à un échange verbal, à un débat d'opinion

Palier 2 (Compétence 6)

- Prendre part à un dialogue
- Coopérer avec plusieurs camarades
- Connaître la conduite à tenir suite à une prise de risque. (en lien avec le programme de PSE)

c) La prévention de la violence et du harcèlement :

Diverses actions sont menées afin de permettre de prévenir les conduites attentatoires et de déceler les élèves susceptibles de subir des violences : vigilance éducative dans les différents lieux de vie, groupes de parole menés par l'infirmière, l'assistante sociale et la psychologue, régulations en tutorat. Un protocole a été défini l'an dernier afin de repérer et faire face à ces problématiques. Au quotidien, il s'agit d'établir une relation de confiance avec les élèves et de les aider à communiquer et à exprimer leurs sentiments autrement que par la violence.

1) Objectifs :

- Apprendre à décrypter les différentes formes de violences : verbale, morale et psychologique, physique, économique et sexuelle,
- Connaître la loi et la respecter,
- Savoir trouver le bon interlocuteur et les services d'aide face à une situation de violence.

2) Compétences :

Le socle de connaissances et compétences : pilier 6 : les compétences civiques et sociales.

Le programme de CAP

Palier 2 :

Compétence 1 : Dire

- Prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier son point de vue

Compétence 6 : avoir un comportement responsable

- respecter tous les autres et appliquer les principes d'égalité des filles et des garçons

Palier 3 :

Compétence 1 : Dire : participer à un débat, à un échange verbal

Compétence 6 : avoir un comportement responsable : comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences.

Éducation civique :

Égalité, différences : exemple d'exclusion lié au racisme, au sexisme

Français : se construire

Capacités à l'oral : Se raconter

Formuler une opinion personnelle

d) La préparation de l'orientation et de l'insertion

Objectifs : « Permettre à chaque élève d'acquérir progressivement la compétence à s'orienter au cours de sa scolarité et tout au long de la vie » et « leur permettre d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale. »

Les mini stages :

En amont de leur inscription en 1^{ère} année de CAP, les élèves de 3^è Segpa ou d'ULIS ou d'IME sont invités à effectuer des mini-stages dans l'établissement sur une période de deux jours afin de leur faire découvrir l'activité professionnelle vers laquelle ils souhaitent s'orienter ainsi que la vie à l'internat. Ces mini-stages sont organisés par le chef de travaux et les PLP en collaboration avec les membres de l'équipe vie scolaire.

Ils sont pris en charge dès leur arrivée par la Vie Scolaire où on leur explique l'organisation de l'établissement avant de les confier aux professeurs d'atelier.

Les éducateurs peuvent avoir le soir, dès la sortie de l'atelier, la responsabilité d'un à 2 élèves pour les guider en internat, les intégrer à leur groupe de tutorat ou d'activité.

Au cours de ce mini-stage, un point est fait avec chacun d'eux sur la découverte de la section ainsi que sur leurs différents projets professionnels afin de cibler au mieux leur orientation scolaire future. Ces informations, ainsi que des renseignements sur leur comportement, leur intégration, leur autonomie sur le temps éducatif, sont notés par les enseignants éducateurs et sont regroupés sur une fiche de suivi individuel qui servira de support pour le recrutement des futurs élèves.

Le projet personnalisé :

Le projet de l'élève se construit tout au long de son parcours de formation. En début d'année, une observation et une évaluation de tous les élèves sont nécessaires afin de constater leurs potentialités et leurs difficultés : en maths, en français, dans les aptitudes relationnelles en internat, et dans le champ cognitif transversal. Ce travail réalisé à partir d'évaluations diagnostiques et de divers sujets de CAP ainsi que de différentes grilles d'observation permet de positionner et déterminer les besoins éducatifs particuliers de chaque élève

. Une analyse des résultats et de la situation de l'élève est faite en CAP1, en réunion de coordination. Une mise en œuvre pédagogique peut être préconisée (soutien maths, français, aides spécifiques en internat...). Des équipes de suivi et de scolarisation peuvent ensuite proposer des aménagements d'examens pour les élèves en situation de handicap (dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation). Le Projet Individuel de Formation se complète du projet du jeune qui concerne son orientation et son projet d'insertion sociale et professionnelle. Il est important de commencer dès la 1^{ère} année à faire des bilans, à enrichir ce projet à l'issue des expériences professionnelles (stages) afin d'envisager en CAP2 tout le champ des possibles dans la préparation de la sortie. La conseillère d'orientation participe à l'élaboration de l'orientation du jeune

- **Les modules « insertion professionnelle »** : face à la difficulté grandissante des élèves en fin de formation à s'insérer dans le monde du travail, des modules sont organisés après les derniers CCF. Ce sont, pour les élèves l'occasion d'effectuer leur pré-inscription sur le site de « Pôle emploi », de visiter un F.J.T, de finaliser leur CV et leur lettre de motivation, d'apprendre comment ouvrir un compte en banque, de visiter une société d'intérim, de comprendre toute l'aide que les Missions Locales peuvent leur apporter et d'effectuer une pré-inscription.

- **Intervention Pôle Emploi** : courant avril-mai, une conseillère de Pôle Emploi est invitée à rencontrer les élèves de deuxième année pendant 1h. Dans le courant de l'année, elle peut aussi intervenir au cas par cas dans le cadre du module « insertion ». Par groupe professionnel, Les élèves reçoivent des informations et des connaissances sur le rôle de la structure et des organismes afférents. Ils posent des questions, adaptent leur langage, utilisent un vocabulaire professionnel. Son efficacité pourra être améliorée en préparant les questions à l'avance.

- **Visite de la Mission Locale ou de Cap Emploi**: courant mai-juin, les élèves sont invités à visiter les Missions Locales de leur secteur géographique. Lors de ces visites, chaque élève se présente (CAP, projet professionnel, lieu d'habitation). Les conseillers peuvent alors, au cas par cas, les orienter dans leurs démarches.

- **Simulation d'entretien d'embauche** : Les tuteurs préparent avec chaque jeune cette simulation d'entretien d'embauche qui sera évalué selon une grille d'évaluation construite en partenariat avec les enseignants

- **Suivi des sortants**: durant le 1^{er} trimestre et courant janvier tous les élèves sortis l'année précédente sont contactés par téléphone pour leur remettre le diplôme CAP et faire le bilan de leur situation professionnelle et sociale ainsi que des démarches qu'ils ont entreprises (inscriptions à Pôle Emploi, à la Mission Locale).

- **Outils pour les élèves**:

- **Le folios « parcours Avenir »** qui permet à l'élève de construire son projet d'orientation à partir de guides et de documents et de « classer » les documents issus de leurs recherches. Les élèves peuvent avoir leurs données accessibles directement avec leur identifiant. Pour chaque possibilité, un calendrier des démarches à effectuer est précisé pour anticiper la sortie et concrétiser le projet de l'élève. Les formations après les différents CAP sont également notées avec les coordonnées des établissements qui les proposent.

- **Les fascicules de sortie : « Infos Droits »** sont délivrés par l'infirmière et la vie scolaire : Il est remis aux élèves courant mai. Il contient les coordonnées des structures pouvant les aider à mieux s'insérer dans la société et il explique les démarches d'inscription. Ce dossier est composé de deux parties : l'une concernant les organismes qui pourront les aider professionnellement et socialement (couverture sociale, logement et santé), l'autre indiquant les coordonnées de toutes ces structures par secteur géographique.

- **Outil pour les tuteurs : « Préparer les élèves à la sortie de l'EREA »**

Un cahier des charges spécifique des tuteurs CAP2 a été établi dans le cadre du tutorat.

Des documents d'entraînement à l'entretien d'embauche sont disponibles. Cet outil permet d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour rentrer dans cette situation orale.

Le suivi des anciens et l'accompagnement des élèves sortis depuis moins d'un an est une tâche partagée, qui incombe tant aux professeurs principaux qu'à l'assistante sociale.

ROLES de l'enseignant éducateur selon les textes officiels :

D'après le référentiel des compétences de **l'enseignant spécialisé assurant des fonctions d'éducateur**, paru dans le B.O. Spécial n° 4 du 26 février 2004, le rôle de l'enseignant éducateur est multiple. Il est chargé :

« d'une mission éducative et pédagogique. Il contribue au développement de la socialisation et de l'autonomie des élèves, à leur éducation à la citoyenneté et aux loisirs. Il participe à leur formation générale par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives. Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle des élèves. Il est le référent de certains pour la gestion de leur projet individualisé de formation, dont il est le garant. Il aide à résoudre ou à prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage par une aide et un soutien au travail personnel des élèves.

À cet effet, l'enseignant spécialisé analyse les besoins éducatifs particuliers de l'élève et leurs répercussions sur les apprentissages :

- il sait repérer l'expression de difficultés propres à l'élève, notamment sur le plan cognitif ;
- il tient compte des répercussions des troubles ou atteintes susceptibles d'entraver les processus d'apprentissage.
- Il construit un projet d'aide spécialisée ou d'enseignement adapté, en prenant en compte l'environnement scolaire et familial
- il élabore le projet d'aide spécialisée ou d'enseignement adapté, en définissant des objectifs et les stratégies, l'articule aux actions pédagogiques, aux projets institutionnels (de classe, de cycle, d'école, d'établissement) et aux projets des partenaires ;
- il favorise l'établissement d'une relation de confiance et une communication dynamique et fructueuse avec la famille qu'il associe à la construction et à l'évaluation du projet.
- Pour les aides spécialisées, il sait analyser une demande d'aide et participe au choix du type d'aide en réunion de concertation.

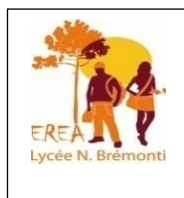
Pour les enseignements adaptés, il aide les élèves à construire leur projet d'orientation et de formation professionnelle. 2

- Il met en œuvre des pratiques pédagogiques ou rééducatives différenciées et adaptées :
- il sait adapter les situations qu'il propose en prenant en considération les compétences scolaires attendues ;
- il tient compte dans ses médiations et choix pédagogiques des besoins éducatifs particuliers de l'élève ;
- il favorise la prise de conscience par l'élève de ses stratégies d'apprentissage et de ses procédures intellectuelles, afin de l'aider à améliorer ses compétences et son investissement scolaires ;
- il sait aider et accompagner les équipes pédagogiques dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de médiation pour des élèves présentant des difficultés spécifiques dans le domaine de l'expression et la communication.
- il construit son identité professionnelle dans la complémentarité de celle des partenaires avec lesquels il travaille ;
- il présente et explicite à l'équipe pédagogique et aux partenaires ses observations organisées et son projet de travail au sujet d'un élève ou d'un groupe d'élèves, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels ;
- il sait promouvoir des actions d'intégration et y participer dans leurs différentes modalités (personne-ressource).
- Pour les aides spécialisées, il fait connaître à l'équipe pédagogique et aux partenaires la spécificité de l'aide spécialisée et les formes qu'elle peut prendre. »

Et comme tout enseignant spécialisé :

« Il apporte aux élèves une aide à l'orientation et à l'insertion, leur permettant de construire leur projet personnel, en prenant en compte les compétences qu'ils sont effectivement susceptibles de mobiliser.

Il veille particulièrement à favoriser chez les élèves l'acquisition progressive de la plus grande autonomie possible, et le développement d'une image positive d'eux-mêmes, pour qu'ils accomplissent dans les meilleures conditions leur parcours de formation. »



I- Le projet éducatif du LEA

Plan d'action global

Opérationnalisation

Introduction :

- Rappel des missions et les tâches du secteur éducatif d'un EREA
- Le public accueilli
- Présentation de l'internat éducatif de l'E.R.E.A. Nicolas Brémontier

1° Le tutorat

- a) Le tutorat individuel
- b) Le tutorat collectif

2° Les études dirigées

3° Le Pôle Vie Scolaire

4° Les activités éducatives

5° Les activités modulaires

- a) Module informatique
- b) Modules artistiques et culturels
- c) Module sécurité routière/Code de la route
- d) Module citoyenneté /insertion

6° Les activités transversales

- a) Modules sportifs de l'Association Sportive
- b) L'éducation à la citoyenneté
- d) La prévention de la violence et du harcèlement
- e) L'orientation et l'insertion socio- professionnelle
- f) L'éducation aux loisirs

7° Le projet de vie en internat

8° Le suivi des élèves :

- Le cahier des charges de l'éducateur tuteur en CAP1 et CAP2
- Progression tutorat collectif première année
- Progression tutorat collectif deuxième année
- Le port - folio de compétences en internat : *nouveau référentiel SCCC*
- Les évaluations diagnostiques
- Suivi du projet individualisé

Annexes

- Le référentiel de l'internat
- Plan d'action de l'internat éducatif (tableau)
- Règlement de l'internat
- Les moyens matériels disponibles